

ADMIS PARAMÉDICAL

CONCOURS
2024-2025

ENTRÉE EN EPPA

INFIRMIÈRE ET INFIRMIER MILITAIRES

École du personnel paramédical des armées • Catégorie B

Tout-en-un

Sujets 2022 inclus

TOUT POUR RÉUSSIR
ÉCRIT ET ORAL



Votre concours, votre métier



Auto-évaluation
Plannings de révisions



Méthode détaillée
Conseils du jury



22 fiches de cours



+ de 130 QCM et exercices corrigés
18 sujets blancs et d'Annales corrigés



2 simulations d'entretien
Questions possibles du jury



OFFERT + de sujets corrigés
en ligne Fil d'actu mois par mois

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

ENTRÉE EN EPPA

INFIRMIÈRE ET INFIRMIER MILITAIRES

École du personnel paramédical des armées • Catégorie B

Tout-en-un

ADMIS PARAMÉDICAL

**CONCOURS
2024-2025**

ENTRÉE EN EPPA

INFIRMIÈRE ET INFIRMIER MILITAIRES

École du personnel paramédical des armées • Catégorie B

Tout-en-un

Sébastien Drevet

Enseignant en mathématiques et formateur en tests psychotechniques (Grenoble)

Marion Gauthier

Formatrice en culture sanitaire et sociale et en méthodologie de l'écrit et de l'oral en école de préparation aux parcours paramédicaux et sociaux

Virginie Serrière

Formatrice aux techniques d'écriture et d'entretiens, formatrice au concours EPPA

Vuibert

Ressources numériques



Téléchargez gratuitement des sujets blancs supplémentaires, une simulation d'entretien et des ressources complémentaires en orthographe et mathématiques et retrouvez un fil d'actu mois par mois sur [www.Vuibert.fr/site/214932](http://www.vuibert.fr/site/214932)

Remerciements

Nous tenons à remercier,

- madame Céline Limousin, cheffe du bureau communication du SSA
 - madame Sophie Miellet - BCISSA
- pour leur aimable collaboration et l'accueil fait à notre livre.

L'éditeur

ISBN : 978-2-311-21493-2

Conception de la couverture et de l'intérieur : Séverine Tanguy

Composition : So'Graph

Photographie de couverture : ©LTNVincent/DMF/SSA



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – septembre 2023 – 5, allée de la 2e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

► Préface	5
-----------------	---

► Votre concours, votre métier



7 **Travail
réalisé**

► Tout savoir sur le concours	8	<input type="checkbox"/>
► Tout savoir sur les études	13	<input type="checkbox"/>
► Tout savoir sur le métier	23	<input type="checkbox"/>
► Auto-évaluation	34	<input type="checkbox"/>

PARTIE 1 Épreuves écrites d'admissibilité



Rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social

► Présentation de l'épreuve	42	<input type="checkbox"/>
► Maîtriser les compétences pour la rédaction	43	<input type="checkbox"/>
► Fiches pour réviser la culture sanitaire et sociale	57	<input type="checkbox"/>
► Suivre l'actualité 2022-2023	101	<input type="checkbox"/>
► Sujets blancs d'entraînement	107	<input type="checkbox"/>
► Sujets d'annales	113	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 1 – Concours 2022	113	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 2 – Concours 2021	116	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 3 – Concours 2020	120	<input type="checkbox"/>

Mathématiques

► Méthodologie et conseils	126	<input type="checkbox"/>
► Le cours en 10 fiches	129	<input type="checkbox"/>
Fiche n° 1 – La numération	129	<input type="checkbox"/>
Fiche n° 2 – L'addition	133	<input type="checkbox"/>
Fiche n° 3 – La soustraction	136	<input type="checkbox"/>
Fiche n° 4 – La multiplication	141	<input type="checkbox"/>
Fiche n° 5 – La division	146	<input type="checkbox"/>
Fiche n° 6 – Les unités de mesures	153	<input type="checkbox"/>
Fiche n° 7 – Les unités de temps	160	<input type="checkbox"/>
Fiche n° 8 – Les fractions	166	<input type="checkbox"/>

Fiche n° 9 – Les pourcentages	170	<input type="checkbox"/>
Fiche n° 10 – Le calcul de doses	175	<input type="checkbox"/>
► Sujets blancs et d'annales	183	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 1 – Concours 2019	183	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 2 – Sujet blanc n° 1	188	<input type="checkbox"/>

PARTIE 2 Épreuves orales d'admission



Entretien avec le jury

► Planning de révisions	196	<input type="checkbox"/>
► Méthodologie et conseils	198	<input type="checkbox"/>
1. Préparer son projet professionnel	200	<input type="checkbox"/>
2. Travailler son expression	217	<input type="checkbox"/>
3. Exposer son sujet	225	<input type="checkbox"/>
4. Passer l'entretien	233	<input type="checkbox"/>
5. La grille d'évaluation de l'entretien	244	<input type="checkbox"/>
6. Des sujets d'entraînement à l'entretien	245	<input type="checkbox"/>
7. Vers la première année	248	<input type="checkbox"/>
► Sujets blancs corrigés	252	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 1	252	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 2	254	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 3	255	<input type="checkbox"/>

Épreuves sportives

► Présentation générale	259	<input type="checkbox"/>
► Déroulement	260	<input type="checkbox"/>
► Comment se préparer efficacement aux épreuves sportives ?	264	<input type="checkbox"/>

Préface

Devenir infirmier définit mon projet professionnel depuis 1993. J'entrevois la réalisation des soins de confort, de bien-être, techniques en apportant du réconfort comme des éléments fondamentaux. Entrer dans le Service de Santé des Armées (SSA) a été pour moi une évidence tant sa réputation institutionnelle est grande. La fierté d'intégrer cette institution et la valorisation de mon engagement au niveau sociétal étaient grandes.

L'obligation de réaliser mon service national et le choix de travailler en unité ou en Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) se présentent à moi. L'attachement pour la France et à des valeurs fortes motivent mon projet professionnel. Je choisis de me présenter pour intégrer un HIA afin de rendre service aux militaires, mais également à la population civile, tout cela dans un environnement reconnu internationalement et si singulier.

Affecté en qualité d'infirmier sur l'Hôpital d'Instruction des Armées de Begin à Saint-Mandé, je débute ma carrière en service de cardiologie (hospitalisation et plateau technique). Mon souhait d'entrevoir l'établissement sur plusieurs services hospitaliers me conduit à être affecté dans le service de suppléance. La découverte des différentes spécialités (dermatologie, hépato gastroentérologie, chirurgie viscérale et vasculaire, le service d'accueil des urgences et la réanimation polyvalente) me permet de parfaire mes compétences. L'institution m'a accompagné pour devenir infirmier cadre de santé. La suite de mon parcours est plus axée sur un versant managérial.

Durant mon parcours d'infirmier et de cadre de santé, j'ai eu l'opportunité de partir en opération extérieure. Deux fois en qualité d'infirmier où j'ai pu développer mes compétences opérationnelles dans le soin en situations exceptionnelles. La projection sur un théâtre d'opération en Afghanistan en qualité de cadre de santé me permet de coordonner l'hôpital médicochirurgical de l'Otan sur l'aéroport de Kaboul.

À plusieurs reprises, durant ma carrière, j'ai été membre du jury de sélection pour entrer à l'École du Personnel Paramédical des Armées (EPPA) et ainsi préparer l'obtention du diplôme d'État d'infirmier. J'ai pu accueillir des candidats motivés et volontaires, évoquant durant les entretiens leurs représentations travaillées sur trois axes :

- Les missions, les qualités et les compétences de l'infirmier soignant,
- Le milieu militaire, ses valeurs et ses exigences,
- La combinaison des deux premiers points pour expliciter les raisons du candidat de se présenter à ce concours et ainsi répondre à la question « *pourquoi souhaitez-vous devenir infirmier militaire ?* ».

Bien souvent, les candidats font part de leurs rencontres avec des infirmiers militaires. Ils témoignent de leur capacité d'adaptation et de leur altruisme à travers l'investissement pour l'Autre.

Cependant, avant toute chose, il est primordial que le candidat soit naturel, authentique et bien renseigné sur ce qui l'attend en intégrant cette institution.

Devenir infirmier militaire c'est aussi devenir sous-officier. Pour ce faire durant votre formation d'infirmier et à l'obtention de votre diplôme d'État d'infirmier, vous bénéficierez de diverses formations militaires générales et spécifiques à l'arme (Air & Espace, Terre, Marine) pour laquelle vous serez sélectionnés.

Ce livre vous présente les éléments socles à travailler pour vous permettre de réaliser votre projet d'intégrer le dispositif de formation infirmier au sein du SSA. Je pense que de nombreux candidats seront ravis de pouvoir suivre les conseils que vous trouverez dans cet ouvrage.

Vidal Warren, Infirmier Cadre de Santé Formateur.



Votre concours, votre métier

► Tout savoir sur le concours	8
► Tout savoir sur les études	13
► Tout savoir sur le métier	23
► Auto-évaluation	34



Depuis l'arrêté du 30 juillet 2019 relatif au concours militaire d'accès à la formation au diplôme d'État d'infirmier pour le personnel militaire de la Légion étrangère et de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, l'accès à la formation au diplôme d'État d'infirmier de l'École du personnel paramédical des armées (EPPA) se passe sur concours ouvert :

- aux candidats titulaires du baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, âgés de 17 à 23 ans et à jour de la JDC (Journée défense et citoyenneté) ;
- aux candidats élèves médecins, pharmaciens, vétérinaires et chirurgiens-dentistes des écoles du service de santé des armées ou anciens élèves ayant quitté cette même école depuis moins d'un an à la date du concours ;
- aux étudiants régulièrement inscrits dans un institut de formation en soins infirmiers ;
- aux militaires non officiers des trois armées et du service de santé des armées, titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes ;
- aux fonctionnaires titulaires du diplôme d'État d'aide-soignant.

À cela s'ajoute l'obligation d'être déclaré apte par le médecin militaire (à l'issue de la visite médicale pour les candidats admissibles).

1. Quelles sont les modalités d'admission au concours ?

Pour procéder à une inscription au concours, vous devrez créer un compte Cyclades, qui est l'acronyme de « Cycles automatisés des examens et concours » et qui permet de gérer les examens des candidats de l'Éducation nationale. C'est un « espace documentaire dans lequel vous aurez accès à tous les documents relatifs à vos candidatures : récapitulatif d'inscription, relevé de notes, convocation aux épreuves... Pour les candidats disposant déjà d'un compte Cyclades, il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau, vous pouvez vous inscrire à partir de votre compte Cyclades existant.

Une fois votre inscription enregistrée, des numéros de candidat et d'inscription vous sont attribués. Ces numéros sont la preuve que vous êtes bien inscrit(e). En leur absence, cela signifierait que votre inscription n'a pas été correctement

enregistrée. Ces numéros vous identifieront tout au long du processus de recrutement. Ils vous seront utiles pour modifier votre inscription si besoin jusqu'à la date de clôture des inscriptions.



CONSEIL DU FORMATEUR

Les inscriptions se font la plupart du temps de novembre à janvier. Vous pouvez vous rendre à l'adresse suivante : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>.

Une fois le compte candidat créé, vous vous inscrivez en choisissant dans le menu la rubrique « Concours / Recrutements autres ministères / Service de santé des Armées ».

2. Quand les épreuves de sélection ont-elles lieu ?

Pour la session 2023, les inscriptions ont démarré en ligne sur le site du Siec le 8 novembre 2022 à partir de 12 heures pour se terminer le 10 janvier 2023 à 17 heures. Les épreuves ont eu lieu le 3 mars. Elles se déroulent dans un centre d'examen de l'académie choisie à l'inscription.

Pour les candidats et candidates demeurant en métropole ou résidant à l'étranger (sauf aux Émirats arabes unis, à Djibouti, en République de Côte d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal), les épreuves d'admissibilité se déroulent dans l'un des centres d'examen relevant du Siec.

Pour les candidats et candidates résidant dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, aux Émirats arabes unis, à Djibouti, en République de Côte d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal, les épreuves d'admissibilité sont organisées au sein de chaque direction interarmées du service de santé des armées (Diass) et centres médicaux interarmées (CMIA) : Antilles, Guyane, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, zone sud de l'océan Indien (La Réunion et Mayotte), Émirats arabes unis, Djibouti, Afrique centrale et de l'Ouest (République de Côte d'Ivoire), Gabon et Sénégal.

3. Comment se déroulent les études ?

Les études de formation en soins infirmiers se déroulent à l'École du personnel paramédical des armées (EPPA). C'est la seule école militaire chargée de la formation des futurs infirmiers, recrutés sur concours annuel (direct) ou au sein des sous-officiers des trois armées, du SSA et des pompiers de Paris (semi direct). L'EPPA se trouve sur le site de Bron (Lyon). **L'École du personnel paramédical des armées (EPPA)** prépare au diplôme d'État d'infirmier (DEI).

Les élèves suivent une scolarité académique de trois ans externalisée en Ifsi (institut de formation en soins infirmiers) civil dans l'un des trois Ifsi de Lyon partenaires. Elle est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, soit 4 200 heures (2 100 heures de formation théorique, 2100 heures de formation clinique).

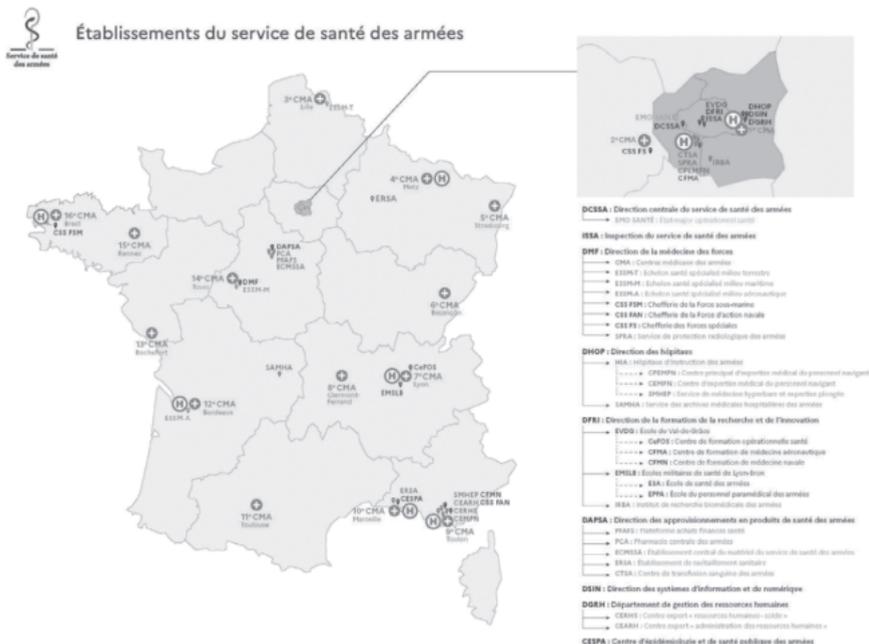
Elle est complétée par :

- une formation militaire pour exercer les fonctions de commandement dévolues à un sous-officier de l'armée française ;
- une formation médico-militaire pour organiser, mettre en œuvre, coordonner et évaluer les activités soignantes et administratives au sein des centres médicaux des armées ;
- une formation médico-opérationnelle pour participer à la gestion d'une situation sanitaire d'exception et à la prise en charge de blessés dans un contexte opérationnel militaire ;
- un parcours de stage spécifique organisé en majorité au sein des hôpitaux militaires ou des centres médicaux des armées, afin de développer l'adaptabilité des élèves à la spécificité de leur futur emploi au sein de l'institution militaire.

Après l'obtention du DEI, les infirmiers militaires suivent une formation d'acculturation aux armées et spécialisée (3 mois pour l'armée de l'Air et de l'Espace, 4 mois pour l'armée de Terre et la Marine).

Au terme de cette double formation (médicale et militaire), les infirmiers militaires obtiennent les diplômes suivants :

- diplôme d'État d'infirmier (DEI) ;
- diplôme universitaire (DU) « soins infirmiers en situation de catastrophe » ;
- Brevet de formation milieux et opérationnelle (BFMO).



FOCUS

Les infirmiers ont une formation initiale décomposée en trois temps : 4 semaines de stage d'initiation militaire, 2 mois de stage d'observation à l'hôpital d'instruction des armées, le tout suivi d'une période probatoire de 6 mois. Par ailleurs, il est possible d'accéder à de la formation continue et permanente dans les domaines techniques et militaires, mais aussi continue et diplômante comme infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, cadre de santé et directeur des soins paramédicaux.

ATTENTION

Aspects pratiques des études :

- contrat d'engagement de 6 ans ;
- rémunération dès l'entrée à l'école (1 300 €) ;
- internat en première année, externat possible en 2^e et 3^e années ;
- carte de réduction SNCF (- 75 %) ;
- Sécurité sociale militaire.

4. Quelle est la nature des épreuves ?

A. Épreuves d'admissibilité

■ **Épreuve écrite** (2 heures, coefficient 5) : une rédaction et des réponses à des questions dans les domaines sanitaire et social.

Cette épreuve permet d'apprécier les qualités rédactionnelles des candidats, leur aptitude au questionnement, à l'analyse, à l'argumentation et leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

■ **Épreuve de mathématiques** (1 heure, coefficient 4). Les exercices proposés supposent la maîtrise de notions mathématiques de base, telles que les quatre opérations, les fractions, les pourcentages, les grandeurs et mesures (longueur, masse, durée, etc.), les conversions et la résolution d'un problème en plusieurs étapes. Cette épreuve permet d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Sont dispensés des épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant validé les unités d'enseignement de la première ou des deux premières années de scolarité en Ifsi.

B. Épreuves d'admission

Calendrier prévisionnel : fin mai – début juin

Pour tous les candidats, les épreuves d'admission se déroulent aux EMSLB de Lyon-Bron.

Description des épreuves

- **Entretien** (30 minutes, coefficient 9 ou 18, pour les candidats dispensés des épreuves d'admissibilité) :
 - destiné à apprécier l'aptitude à suivre la formation, les motivations, l'aptitude à servir en qualité d'infirmier militaire et le projet professionnel au sein de l'institution ;
 - sur leur expérience professionnelle destinée à apprécier l'aptitude **des candidats militaires ou fonctionnaires titulaires du DE d'aide-soignant** à valoriser leur expérience professionnelle, à suivre la formation, à évaluer leurs motivations et leur aptitude à servir en qualité d'infirmier militaire.
- **Épreuves sportives** : course à pied (demi-Cooper), gainage abdominal, tractions (M) ou suspension barre fixe (F) et natation.

C. Aptitude médicale

Une visite médicale d'aptitude auprès d'un médecin militaire est obligatoire. La liste des antennes d'expertise médicale initiale sera communiquée aux candidats admissibles.

ATTENTION

Dès votre inscription, vous devez vérifier votre statut vaccinal et commencer les mises à jour nécessaires. Vous devez être immunisé contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la tuberculose et l'hépatite B. Désormais, le vaccin contre la covid-19 est également obligatoire. Si vous n'êtes pas à jour au moment de la rentrée et que vous devez commencer les différentes vaccinations, la faisabilité de votre premier stage sera compromise. Et la durée de votre formation sera plus longue.



L'organisation du cursus de formation en soins infirmiers est régie par l'arrêté du 31 juillet 2009.

La formation au diplôme d'État d'infirmier (DEI) entre dans le cadre du système licence-master-doctorat (LMD). Le diplôme d'État d'infirmier équivaut à une licence, ce qui permet à ceux qui le veulent de poursuivre leurs études avec un master. La formation en soins infirmiers est universitaire, ce qui signifie que chaque IFSI est rattaché à une université.

1. Combien de temps dure la formation ?

Les études pour devenir infirmier durent **3 ans** et sont organisées en **6 semestres** de vingt semaines.

C'est une **formation en alternance**, ce qui signifie que vous suivez à la fois :

- une **formation théorique** : 2 100 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), de travaux dirigés (1 050 heures) et de travaux personnels guidés (300 heures) ;
- une **formation clinique** : 2 100 heures ;
- une **formation complémentaire** sur la pratique infirmière en milieu militaire.

Après l'obtention du diplôme d'infirmier :

- formation spécialisée pour la force armée choisie (3 ou 4 mois) ;
- formation à la gestion d'une situation sanitaire d'exception et à la prise en charge des blessés dans un contexte militaire (2 à 4 semaines).

Les enseignements sont dispensés sur une base de 35 heures par semaine.

Pour chaque année de formation, vous bénéficiez de périodes de vacances : 15 jours de vacances en hiver, 15 jours au printemps et 8 semaines, en juillet et août, pour les vacances d'été.

2. Quelles sont les 10 compétences du référentiel de formation ?

Le diplôme d'État d'infirmier s'obtient par l'acquisition de 180 crédits européens (ECTS), ce qui correspond à l'obtention des 10 compétences suivantes :

■ Cinq compétences propres au métier d'infirmier :

- **Compétence 1** : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers

- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- **Compétence 3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- **Compétence 5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

■ **Cinq compétences transverses, que l'on retrouve dans certaines professions paramédicales :**

- **Compétence 6** : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- **Compétence 7** : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
- **Compétence 8** : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- **Compétence 9** : Organiser et coordonner les interventions soignantes
- **Compétence 10** : Informer, former des professionnels et des personnes en formation

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

– par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence (ECTS) ;

– par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence lors des stages.

Les aides-soignants (AS) ou auxiliaires de puériculture (AP) qui souhaitent devenir infirmiers et ayant réussi l'examen de sélection sont dispensés des enseignements de la compétence 3 et du premier stage au cours du semestre 1. La plupart des instituts de formation conseillent pourtant de suivre les cours de la compétence 1 et ne dispensent pas du premier stage, qui permet de se positionner comme étudiant et non comme professionnel de santé ayant déjà un diplôme.

Témoignage d'une formatrice : Sophie P.

“

En première année de formation, les étudiants (AS/AP) ont l'expérience du soin et une approche du patient professionnelle et démystifiée. Ils agrémentent les cours pratiques d'anecdotes : cela concrétise davantage les apports.

La plupart de ces étudiants comprennent qu'ils passent d'une posture de professionnel aguerris à une posture d'apprenant. Ce qu'ils savent ou croient savoir est bousculé à la fois par l'apport de nouvelles connaissances, la confrontation avec les autres apprenants, et la prise de conscience d'un niveau de responsabilité supérieur.

Par ailleurs, le mémoire de fin d'études requiert des compétences rédactionnelles et de compréhension d'articles scientifiques ou très spécialisés. Si l'étudiant a des lacunes dans ce domaine, et s'il les connaît, il sera fondamental qu'il les travaille avant d'arriver en formation. ”

3. Comment se déroule la formation théorique ?

La formation théorique se déroule sur 2 100 heures réparties sur 3 années. Les enseignements sont dispensés sous forme de :

- **cours magistraux** (CM), dans lesquels un enseignant dispense un cours à des étudiants ;
- **travaux dirigés** (TD), dans lesquels les étudiants mettent en application leurs savoirs théoriques ;
- **travaux personnels guidés** (TPG), dans lesquels un enseignant s'assure que les étudiants sont capables d'effectuer des recherches, de préparer des exposés ou des projets, et de réaliser des travaux en semi-autonomie. Ce peut être également un temps d'échange.

Les cours sont dispensés pour partie à l'université par des enseignants-chercheurs. Au sein de l'IFSI, ce sont des cadres de santé, dits cadres formateurs, ou des professionnels de santé « experts » qui donnent les cours. Tous vous permettront d'acquérir les 10 compétences du référentiel de formation.

Témoignage de Julien, infirmier militaire



Le choix du métier dans le monde de la santé était pour moi une évidence assez tôt. S'occuper des autres et les soigner, ainsi que pouvoir soulager les maux et les douleurs, participer au rayonnement du service de santé des armées sont des missions très enrichissantes tant humainement qu'intellectuellement. J'ai fait le choix de la Marine nationale car je désirais exercer une profession qui me plaît tout en partant à la découverte de nouveaux horizons. Je voulais concilier mes deux passions : soigner et voyager. Par ailleurs, l'esprit d'appartenance à une unité constituée qui part en mission fut également une motivation. En effet, on est tous dans le « même bateau », avec ses moments intenses (réalisation de la mission) et ses moments de détente (escales).

Enfin, l'armée me proposait beaucoup plus d'opportunités professionnelles et des contextes d'emplois extrêmement variés (sous-marins, avions, hélico, Opex, hôpital, formateur, etc.), avec tout ça je n'ai pas eu le temps de m'ennuyer !



Le référentiel de formation du diplôme d'État d'infirmier est ainsi constitué de 36 matières de formations réparties dans des unités d'enseignements (UE). Ces unités d'enseignement sont présentes dans plusieurs semestres.

Champs disciplinaires	UE correspondantes
Sciences humaines, sociales et droit (champ universitaire)	UE 1.1 S1, S2 Psychologie, sociologie et anthropologie
	UE 1.2 S2, S3 Santé publique et économie de la santé
	UE 1.3 S1, S4 Législation, éthique, déontologie

Sciences biologiques et médicales (champ universitaire)	UE 2.1 S1 Biologie fondamentale
	UE 2.2 S1 Cycle de la vie et grandes fonctions
	UE 2.3 S2 Santé, maladie, handicap et accidents de la vie
	UE 2.4 S1 Processus traumatiques
	UE 2.5 S3 Processus inflammatoires et infectieux
	UE 2.6 S2, S5 Processus psychopathologiques
	UE 2.7 S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs
	UE 2.8 S3 Processus obstructifs
	UE 2.9 S5 Processus tumoraux
	UE 2.10 S1 Infectiologie et hygiène
	UE 2.11 S1, S3, S5 Pharmacologie et thérapeutiques
Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes	UE 3.1 S1, S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière
	UE 3.2 S2, S3 Projet de soins infirmiers
	UE 3.3 S3, S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité
	UE 3.4 S4, S6 Initiation à la démarche de recherche
	UE 3.5 S4 Encadrement des professionnels de soins
Sciences et techniques infirmières, interventions	UE 4.1 S1 Soins de confort et de bien-être
	UE 4.2 S2, S3, S5 Soins relationnels
	UE 4.3 S2, S4 Soins d'urgence
	UE 4.4 S2, S4, S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
	UE 4.5 S2, S4 Soins infirmiers et gestion des risques
	UE 4.6 S3, S4 Soins éducatifs et préventifs
	UE 4.7 S5 Soins palliatifs et fin de vie
	UE 4.8 S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques
Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière	UE 5.1 S1 Accompagnement de la personne dans la réalisation des soins quotidiens
	UE 5.2 S2 Évaluation d'une situation clinique
	UE 5.3 S3 Communication et conduite de projet
	UE 5.4 S4 Soins éducatifs et préventifs et formation des professionnels et des stagiaires
	UE 5.5 S5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins
	UE 5.6 S6 Analyse de la qualité des soins et traitement de données scientifiques et professionnelles
	UE optionnelle
Méthodes de travail (champ universitaire)	UE 6.1 Méthodes de travail et TIC
	UE 6.2 Anglais

ZOOM SUR LE SERVICE SANITAIRE

Depuis la rentrée de septembre 2018, le service sanitaire est mis en œuvre pour tous les étudiants en santé (étudiants en soins infirmiers et étudiants en médecine). Cette nouveauté s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour la prévention et la promotion de la santé, et permet des échanges entre les différentes filières.

Pour les étudiants en soins infirmiers, ce service a lieu au cours du semestre 4. Il se déroule en trois temps :

- des cours théoriques qui permettent d'acquérir des connaissances, des compétences et des savoir-être nécessaires à l'intervention auprès de publics cibles ;
- des interventions sur les lieux de stage pour délivrer des messages de prévention, animer des ateliers et participer à des actions ;
- une évaluation des actions par les formateurs et par les professionnels du terrain.

4. Comment se déroule la formation clinique ?

Sur les 3 ans de formation, vous effectuerez 6 stages (60 semaines, 2 100 h) :

- | | | |
|---|---|--------------------------------|
| • Semestre 1 : stage de 5 semaines | } | 15 semaines la première année |
| • Semestre 2 : stage de 10 semaines | | |
| • Semestre 3 : stage de 10 semaines | } | 20 semaines la deuxième année |
| • Semestre 4 : stage de 10 semaines | | |
| • Semestre 5 : stage de 10 semaines | } | 25 semaines la troisième année |
| • Semestre 6 : stage de 15 semaines
(stage en lien avec votre projet professionnel). | | |

Certains IFSI se chargent de trouver les stages, d'autres vous demandent d'effectuer vous-même des recherches pour trouver vos lieux de stage. Vous pourrez également réaliser des stages à l'étranger dans le cadre d'Erasmus ou d'une mobilité internationale

A. Les spécialités

Votre parcours de stages comportera au moins un stage dans chacune de ces spécialités :

- **Soins de courte durée ou MCO (médecine, chirurgie, obstétrique)** : pour la prise en charge des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.
- **Soins en santé mentale et psychiatrie** : pour la prise en charge des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.
- **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : pour la prise en charge de personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de

réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement : SSR (soins de suite et rééducation), USLD (unité de soins longue durée).

- **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : pour la prise en charge des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...) : EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), crèches, médecine scolaire.

Les stages en pédiatrie ou dans les services de réanimation, urgences par exemple ne sont plus obligatoires. Selon votre projet professionnel, vous pourrez effectuer des stages dans ces spécialités, mais il faudra veiller à réaliser les stages obligatoires. Par exemple, votre projet est de devenir infirmière puéricultrice, et vous voulez découvrir la prise en charge d'enfants ? Vos stages obligatoires pourront se faire auprès d'enfants malades ou en situation de handicap, en crèche. Ce qui vous permettra de confirmer votre projet de travailler avec cette population.

B. Les indemnités de stage

Pendant votre scolarité, vous recevrez une indemnité de stage de :

- 28 € par semaine pour les stages de première année ;
- 38 € par semaine pour ceux de deuxième année ;
- 50 € par semaine au cours de la troisième année de formation.

Les montants cités ci-dessus constituent un ordre de grandeur et peuvent être modifiés ou différentes selon les régions.

C. Les modalités d'évaluation de stage

Les professionnels du terrain (tuteurs de stage et professionnels de proximité) vont évaluer vos compétences lors de vos stages. Vous posséderez un outil appelé **portfolio** qui servira à mesurer votre progression en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences et des activités infirmières. Ce support vous permettra de vous autoévaluer et ainsi d'identifier vos points forts et vos axes d'amélioration.

Les stages sont **obligatoires** et leur validation vous permet d'obtenir des **ECTS** (*European Credit Transfert System*), c'est-à-dire des crédits qui attestent de vos compétences. Ils vous seront attribués en fonction des critères suivants :

- avoir réalisé la totalité du stage, ou plus de 80 % du temps prévu en cas d'empêchement ;
- avoir analysé des activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- avoir mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations ;

À la fin de chaque stage, s'il est manifeste que vous n'avez pas acquis les compétences requises, vous pouvez être amené à devoir le rattraper, généralement au cours de l'été, en fin de formation ou au cours des 3 années de formation (les stages seront ainsi décalés et la durée de la formation sera augmentée).

Témoignage de Charlotte, IDE, militaire dans la Marine

“

Je suis infirmière nouvellement affectée dans la Marine. D'ici à juillet 2023, je serai affectée sur une frégate basée en Martinique pour un séjour de trois ans. Au quotidien, mes missions consistent à assurer le soutien et le suivi sanitaire des personnels à bord des différents bateaux de la Marine sur lesquels je suis embarquée. À terre, je travaille dans une antenne médicale de la base navale qui assure approximativement les mêmes missions. J'ai eu mon Bac en 2014, à la suite de quoi j'ai fait cinq années d'études. Je suis titulaire d'une licence en commerce international et marketing obtenue dans une université américaine et titulaire d'un master 2 en géopolitique et expertise des conflits armés obtenu à l'université de la Sorbonne. Cette expérience académique vient s'ajouter à une expérience professionnelle de quatre ans passés en tant que réserviste pompier à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (activité menée en parallèle de mes études). La carrière d'infirmier militaire est donc une reconversion professionnelle. ”

5. Comment obtenir votre diplôme d'État ?

Tout au long de votre formation, vous allez acquérir des ECTS, c'est-à-dire des crédits. Chaque semestre permet d'obtenir un total de 30 ECTS. En fin de formation, si vous avez obtenu les **180 ECTS** des trois années d'études, parmi lesquels 120 ECTS pour les UE théoriques et 60 pour la formation clinique, **vous obtiendrez votre diplôme d'État et votre licence**. Ces 180 crédits correspondent à l'acquisition des dix compétences du référentiel de formation.¹

Après l'obtention de votre diplôme, vous pourrez exercer dans toute la communauté européenne.

Tout au long de votre formation, vous serez évalué soit par un **contrôle continu**, c'est-à-dire par des travaux répartis sur toute l'année, soit par des **examens terminaux**. Ceux-ci sont organisés à la fin de chaque semestre, généralement au cours de la dernière semaine. Ils prennent la forme de **questionnaires à choix multiples (QCM)**, de **questions à réponse ouverte courte (QROC)**, de **travaux de groupes notés**, d'**analyses de situation** ou d'**épreuves de travaux pratiques (TP)** notées (calculs de dose en situation simulée, par exemple).

Certaines notes d'un même semestre peuvent se compenser entre elles, à condition qu'aucune des notes obtenues ne soit inférieure à 9/20. Les UE qui donnent droit à compensation entre elles sont définies par l'arrêté du 31 juillet 2009.

1. Référentiel de formation infirmière, décret du 9 juillet 2009.

ATTENTION

Pour devenir infirmier militaire, il existe une autre filière de recrutement. Le service de santé des armées embauche des infirmiers déjà titulaires du diplôme d'État (DE), mais les candidats doivent néanmoins passer une visite médicale. Ils bénéficient ensuite d'une formation initiale afin de s'adapter à l'institution militaire et sont soumis à une période probatoire de six mois. Pour exercer au sein des forces armées, l'infirmier doit s'engager pour une période minimum de trois à cinq ans.

Témoignage – Entretien avec Olivier



L'infirmier est-il intégré directement à une unité combattante et si oui quel est son champ de compétence ?

L'intégration aux unités combattantes dépend de l'armée et de l'OPEX, en Afghanistan par exemple il y a des OPEX spécifiques où l'infirmier est un combattant à part entière. Il y a d'autres OPEX où il est chargé de tenir un service médical.

L'infirmier est-il souvent encadré par un médecin ou doit-il généralement se débrouiller seul ?

L'encadrement par un médecin dépend également de l'OPEX, il y a ce qu'on appelle les postes "isolés" où l'infirmier se débrouille seul ou grâce à la radio avec laquelle il peut contacter le médecin. Il y en a d'autres où il travaille en binôme avec un médecin.

Quelles différences entre les compétences d'un auxiliaire sanitaire et celle d'un IDE ?

L'auxiliaire sanitaire est un statut particulier qui n'a pas d'équivalence dans le civil, il travaille sous la responsabilité d'un infirmier, en OPEX son domaine de compétence est complexe, légalement il effectue le rôle propre sous la responsabilité de l'infirmier.

Si un soldat est blessé sur le terrain, comment se passe la prise en charge « pré-hospitalière » ?

La prise en charge pré hospitalière définie par la France est opposée à celle des USA par exemple. Aux USA c'est « pick up and run », nous c'est ce qu'on appelle la prise en charge de l'avant, avec une stabilisation sur le terrain et une évacuation sanitaire par la suite.

CHAÎNE DE SOUTIEN MÉDICAL EN OPÉRATION

Service de santé des armées

ZONE DE CONTACT

POSTE MEDICAL

ANTENNE CHIRURGICALE

GROUPEMENT MEDICO-CHIRURGICAL

ÉVACUATION MÉDICALISÉE VERS LA FRANCE

HIA

25 H

Durée moyenne entre le moment où le soldat est blessé et son arrivée en HIA

FALCON

MORPHEE

© BCISSA

En ce qui concerne les convoyeuses de l'air¹, sont-elles toujours encadrées par un médecin ?

Oui elles sont encadrées par un médecin.

Interview : <https://www.infirmiers.com/profession-ide/guyane-jetais-en-poste-isole-la-seule-soignante-avec-un-groupe-en-mission> ”

6. Le financement des études

Mis en place en 2018, le dispositif d'allocation financière spécifique de formation (AFSF) permet de sécuriser le recrutement en finançant des formations dans les domaines critiques pour les armées. Les étudiants infirmiers de l'EPPA ne paient pas leur formation et sont rémunérés pendant toute la durée de leurs études (entre 1 200 et 1 350 €/mois). En contrepartie, ils doivent s'engager pour le double de la durée de leurs études, soit six ans.

1. Les Convoyeuses de l'Air sont militaires et font partie du personnel navigant. Elles sont sous les ordres d'une convoyeuse principale, elle-même sous les ordres du général commandant le Groupement des Moyens Militaires de Transport Aérien (GMMTA)

Auto-évaluation

Cochez la case qui correspond à votre réponse : VRAI ou FAUX.

QUESTIONS	VRAI	FAUX
❶ Les modalités de sélection sont identiques pour les bacheliers et les personnes en formation professionnelle.		
❷ Les études d'infirmier durent trois ans et demi.		
❸ Tous les cours pendant la formation sont dispensés à l'université.		
❹ Vous devez justifier de 3 ans d'exercice professionnel pour vous présenter à l'épreuve de sélection.		
❺ Le référentiel de compétences infirmières comporte 10 compétences.		
❻ Vous étiez chargé de communication dans une grande entreprise et vous voulez vous reconvertir. Vous avez obtenu votre bac il y a 5 ans et vous avez poursuivi vos études. Vous pouvez vous inscrire sur Parcoursup ou à l'épreuve de sélection formation professionnelle continue.		
❼ Vous avez obtenu 160 ECTS en fin de formation, vous obtenez votre diplôme d'État infirmier.		
❽ En fin de formation, vous aurez un niveau Master.		
❾ Pendant votre cursus de formation, vous devrez obligatoirement effectuer des stages dans certains services ou lieux spécifiques.		
❿ Vous effectuerez 10 stages au cours de votre formation.		
⓫ Vous pourrez effectuer certains de vos stages à l'étranger.		
⓬ Après l'obtention de votre diplôme, vous pourrez exercer votre profession dans la Communauté européenne.		

Corrigé

❶ = faux ; ❷ = faux ; ❸ = faux ; ❹ = faux (il faut 3 ans de cotisation sociale) ;
❺ = vrai ; ❻ = vrai ; ❼ = faux ; ❽ = faux ; ❾ = vrai ; ❿ = faux ; ⓫ = vrai ; ⓬ = vrai



1. Définition du métier

L'exercice de la profession d'infirmier comporte **l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.** Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers et infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment du **secret professionnel**. Ils exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur social et médico-social et du secteur éducatif.

Source : Légifrance – Article R4311-1

2. Quelques chiffres sur le métier

En 2022, le ministère des Armées a ouvert le concours sur titres d'infirmier civil en soins généraux et spécialisés avec la répartition de postes suivante :

- 14 postes d'infirmier en soins généraux pour l'INI, Paris (75) ;
- 12 postes d'infirmier en soins généraux et 2 postes d'infirmier de bloc opératoire pour l'hôpital d'instruction des armées (HIA) Bégin de Saint-Mandé (94) ;
- 9 postes d'infirmier en soins généraux pour l'HIA Percy de Clamart (92) ;
- 9 postes d'infirmier en soins généraux et 1 poste d'infirmier de bloc opératoire pour l'HIA Sainte-Anne de Toulon (83).

En outre, 2 postes ont été offerts aux bénéficiaires du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre à l'HIA Bégin (94) et 1 poste à l'HIA Percy (92) ; 3 postes ont été offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi à l'HIA Percy de Clamart (92), à l'HIA Sainte-Anne de Toulon (83) et à l'HIA Bégin (94).

Le personnel du Service de santé des armées (SSA), c'est plus de 16 300 hommes et femmes, dont 5 600 civils.

8 300 paramédicaux travaillent au sein du SSA, répartis en 65 % de militaires et 35 % de civils.

ENTRÉE EN EPPA

INFIRMIÈRE ET INFIRMIER MILITAIRES

Tout-en-un

Mettez toutes les chances de votre côté

Un livre complet

► TOUT SAVOIR SUR VOTRE CONCOURS, VOTRE FORMATION ET VOTRE MÉTIER

en 17 questions-réponses pour être informé de ce qui vous attend

► ACQUÉRIR LA MÉTHODE

- Un test d'auto-évaluation pour personnaliser vos révisions
- Des **plannings de révision** pour organiser votre préparation
- Un **accompagnement** pas à pas

► RETENIR L'INTÉGRALE DU COURS

les connaissances indispensables pour maîtriser tout le programme en 22 fiches

► S'ENTRAÎNER DE MANIÈRE INTENSIVE

- Plus de 130 QCM et exercices corrigés
- 18 sujets blancs et d'annales corrigés (sessions 2019 à 2022)

► ÊTRE PRÊT POUR L'ORAL

- Suivre les **conseils du formateur** pour comprendre les **attentes du jury**
- Des **questions possibles** pour le jour J et deux simulations d'entretien

► OFFERT en ligne

+ de sujets corrigés
Fil d'actu mois par mois

Toutes les épreuves de votre concours

► ADMISSIBILITÉ

- Rédaction et réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social
- Mathématiques

► ADMISSION

- Entretien de motivation et portant sur l'expérience professionnelle
- Épreuves sportives

Des auteurs spécialistes du concours, enseignants et formateurs au plus près de la réalité des épreuves

Admis, la collection la + complète



Le Tout-en-un pour une préparation complète



Les Entraînements pour se mettre en condition



Les Fiches pour aller à l'essentiel

Un site dédié aux concours : www.vuibert.fr

ISSN : 2109-9305
ISBN : 978-2-311-21493-2



9 782311 214932

21,90 €

Vuibert
N°1 DES CONCOURS